

2015... Avis de tempête sur la CCNT du 15 mars 1966 !



Scénario annoncé d'une dénonciation...



2015 sera une année cruciale pour la CCNT du 15 mars 1966. Les syndicats employeurs SYNEAS et FEGAPEI ont successivement annoncé un travail relatif à « un nouvel environnement conventionnel » et leur prochaine fusion, projets qu'ils doivent finaliser lors de leur Assemblée générale commune, le 25 juin 2015.

L'austérité, c'est le prétexte avancé par nos employeurs pour justifier leurs nouvelles propositions « low-cost ». La FEHAP, employeur de la CCNT 51, a tracé la voie en dénonçant cette convention tout en obtenant néanmoins au final l'agrément par le ministère d'une position unilatérale des employeurs... Cela ne doit pas se reproduire.

Quel que soit l'habillage, une seule motivation mobilise les organisations patronales, qu'elles soient de l'économie sociale et solidaire ou du MEDEF : baisser le coût du travail.

Faire mieux avec moins, tel est le leitmotiv qui sous-tend l'activité de nos services et établissements. Les équipes qui encadrent au quotidien les publics accueillis souffrent.

Les salarié-e-s sont exaspéré-e-s par la dégradation continue des conditions de travail, le blocage des salaires et le peu de respect dont ils font l'objet. **Ils n'accepteront certainement pas cette provocation supplémentaire.**

A l'opposé du projet patronal, la CGT revendique une amélioration des conditions de travail et une meilleure reconnaissance salariale.

Que propose le projet patronal ?

- la remise en cause des métiers au profit des fonctions et compétences,
- la baisse et l'individualisation des salaires avec un remaniement des carrières,
- l'augmentation du temps de travail en supprimant les congés payés supplémentaires (trimestriels et d'ancienneté),
- la remise en cause des accords RTT au profit du forfait-jour.

La dénonciation se profile à l'horizon de l'été 2015... Échaudés par leurs échecs successifs, les employeurs déclarent cette fois qu'ils iront jusqu'au bout. Ils savent très bien que leur proposition ne trouvera pas le moindre assentiment de la part des organisations syndicales de salarié-e-s. Leurs méthodes consistent à les écarter de la construction du projet, pour aboutir à un texte « à prendre ou à laisser », dans un cadre contraint et un calendrier restreint.

→ **Soyons donc dès aujourd'hui vigilant- e-s et préparons notre mobilisation !...**

La CGT invite les salarié-e-s à s'emparer massivement du devenir de leur convention collective, à ne pas céder aux manœuvres de division du salariat, à se tenir prêt-e-s à toute action nécessaire. Elle appelle à l'unité syndicale la plus large, dans l'intérêt des salarié-e-s.

Face à un patronat uni et déterminé, tous ensemble comme dans les phases précédentes, nous devons construire une mobilisation massive et unitaire pour mettre en échec leur nouveau projet.

2015 et 2016 sont donc des années capitales pour l'avenir de notre Convention qui doit pouvoir fêter ses 50 ans en mars 2016, avec l'intégralité de son texte.

→ **NE LÂCHONS RIEN ET BATTONS-NOUS POUR :**

- **la défense et l'amélioration de la CCN du 15/03/1966,**
- **la négociation et la construction d'une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau pour notre branche,**
- **un grand Service Public de santé et d'action sociale qui réponde aux besoins des populations, sur des principes de solidarité sociale, de citoyenneté et d'efficacité économique.**

→ **Dès maintenant, construisons le rapport de force.**

Ce n'est que par la lutte et la mobilisation que nous parviendrons à mettre en échec ces projets patronaux nocifs pour les salarié-e-s, comme pour les usagers.

Comme la FEHAP l'avait fait pour la CCNT du 31 octobre 1951, le SYNEAS et la FEGAPEI préparent des rencontres inter-régionales pour promouvoir leur projet auprès des employeurs locaux. → Utilisons ces moments pour exprimer notre refus des propositions patronales et faire valoir nos idées fortes pour l'amélioration de la CCNT 66 !

Tous dans la mobilisation le 25 juin à l'occasion de l'Assemblée Générale FEGAPEI/SYNEAS